

Zohra Chbaral
Avenue Général Dossin de St-Georges, 4
1050 Bruxelles
Tél :
GSM

Bruxelles, le 15 mars 2009

Commune d'Ixelles
A l'attention du Collège des Bourgmestre & échevins

Objet : demande d'interpellation relative aux propos xénophobes de l'échevin de la culture

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,

Nous gardons bien en mémoire le tract de Monsieur de Jonghe sur la fête du mouton, datant de février 2001 et dans lequel on pouvait lire : « Imagine-t-on seulement l'arrivée des animaux, leurs cris et leurs bêlements, les écoulements et les flaques de sang, l'odeur de la mort ? ». Et un peu plus loin : « Imagine-t-on le traumatisme des enfants qui, après cet abattage rituel, iront sur le terrain de basket, lequel aura été transformé en couloir de la mort ? ». Force est de constater que Monsieur de Jonghe a de la suite dans les idées. En effet, le Soir du 5 mars 2009, publiait des extraits aux relents racistes, suggérant que le danger islamique serait permanent. Dans ses propos, on voit s'affirmer une vision essentialiste du musulman ; celui-ci serait violent, terroriste, n'ayant qu'une seule vision du monde et constituerait une menace omniprésente à la démocratie. Il semble ignorer que les conceptions du monde de type religieux ne sont pas les seules à exister.

Monsieur l'échevin fait du terrorisme une composante essentielle de l'identité musulmane et l'Islam serait selon lui mortifère par essence. Il assène des

vérités, il n'a laissé aucune chance à la confrontation des argumentations qui oblige chacun à se placer du point de vue de tous les autres. Ses propos ne contiennent que des affirmations. Avec un contenu si pauvrement charpenté, il est difficile d'ouvrir un débat. Sa proposition est raciste et repose sur un raisonnement à l'emporte pièce.

Nous vivons dans une société démocratique. Il ne s'agit donc pas de dénoncer des propos qui critiquent telle ou telle religion. Mais plutôt de l'incitation à la haine, punissable en vertu de la loi du 30 juillet 1981 contre le racisme (dite loi Moureaux) modifiée par la loi du 20 janvier 2003. Ses propos témoignent de sa prise de position inavouée par rapport à des composantes de la population. En livrant de cette manière ses fantasmes, il contribue à faire émerger des sentiments d'angoisse générateurs d'irrationnel au sein de la population. Par ces propos xénophobes, il cherche à faire naître au sein de notre société un sentiment de peur et de haine à l'encontre de la communauté musulmane. En utilisant les préjugés et la peur, il distille la haine et le racisme.

En affirmant que les musulmans « ...pratiquent (...) le lavage de cerveau de leurs enfants dans des camps militaires, leur enseignant à se faire exploser en causant le maximum de morts parmi les non-croyants », il sème la confusion dans la tête des gens et alimentent une paranoïa malsaine ; il vise une communauté et rejoint ainsi l'extrême droite dans sa rhétorique anti-musulmane. La prose raciste, anti-musulmane fait partie de ce nouveau registre de l'islamophobie rampante ; cette forme de racisme associant haine religieuse et peur de l'Autre et qui se fraie un chemin dans notre société. Ces propos s'insèrent dans l'idéologie de l'extrême droite. Récemment, Filip Dewinter écrivait : « Islamofobi is een plicht ». Il existe donc de nombreux parallèles entre ce discours et celui du Vlaams Belang. Monsieur de Jonghe, à l'instar de Filip Dewinter dans son interview donnée à un hebdomadaire américain en octobre 2005, s'acharne à monter les communautés les unes contre les autres : la communauté musulmane contre la communauté juive

et vice et versa. Des propos qui constituent une véritable incitation à la haine entre juifs et musulmans. Au printemps 2002, un appel d'un certain nombre d'intellectuels arabes, publié dans le journal Le Monde disait : « ne nous trompons pas de combat. L'insulte contre un juif ou un arabe c'est la même ». Au lieu de mettre en valeur ce qui unit, il fait ressortir ce qui divise. Mon propos n'est pas de nier certaines différences qui pourraient exister entre les cultures et les religions, mais d'insister sur cet espace commun qui nous lie toutes et tous : la communauté des citoyens qui nous accueille sans distinction sur le même pied d'égalité quelles que soient les croyances des uns et des autres.

Monsieur l'échevin, ce ne sont sûrement pas vos propos qui vont permettre une intégration pacifique de populations différentes. Les populations que vous fustigez est une composante de notre société et Ixelles ne peut sûrement pas compter sur vous pour favoriser la coexistence harmonieuse et un engagement en faveur d'une société plurielle travaillant pour la promotion du « vivre ensemble »

ECOLO considère donc qu'une ligne rouge a été franchie par l'échevin de la culture ou plus justement par l'échevin de l'inculture qui n'hésite pas à réduire une culture à la frange intégriste d'une religion en oubliant que chaque religion produit ses propres intégristes. Peut-on faire l'amalgame entre l'église et certains comportements des prêtres dans l'histoire ; peut-on résumer l'église à certains courants catholiques et aux prises de positions des prêtres lefebvristes ? Evidemment non.

Le racisme est un comportement abject et « la bête immonde » comme dirait Bertolt Brecht risque de surgir à n'importe quel moment. La commune s'est engagée pour « renforcer la vigilance contre le racisme et la xénophobie » et pour « former à la diversité le personnel communal ». Ma question est donc de savoir quelles-sont les mesures qui ont été prises par le

collège dans le cadre de ses engagements pour une commune sans racisme
afin de sanctionner des propos d'une telle gravité ?